

|  |  |  |
|--|---|---|
| MER 17   | 7   | 1,1   |
|    | ---   | ---   |
|  | 15  | 1,7   |
| JEU 18   | 3   | 1   |
|    | ---   | ---   |
|  | 14  | 1,9   |
| VEN 19   | 1   | 0   |
|    | ---   | ---   |
|  | 18  | 0   |
| SAM 20   | 5   | 0   |
|    | ---   | ---   |
|  | 19  | 0   |
| DIM 21   | 3   | 0   |
|  | ---   | ---   |
|  | 21  | 0   |
| LUN 22   | 3   | 0   |
|  | ---   | ---   |
|  | 20  | 0,2   |

## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques

Le stade " grappes visibles" est majoritaire sur le vignoble. Le nombre de feuilles s'échelonne de "2 à 3 feuilles étalées" à " 7 à 8 feuilles étalées"

pour les situations les plus précoces.

Les Gamay, Chardonnay, Duras, Fer Servadou et Merlot les plus précoces sont au stade "boutons floraux agglomérés" .

L'avancement est de 15 jours par rapport à l'année dernière.



"grappes visibles"



"boutons floraux agglomérés"

## DONNEES METEOROLOGIQUES

Le cumul de pluie de la semaine dernière est compris entre 12 et 24 mm. Cette semaine, après la pluie de mardi quelques gouttes sont annoncées pour jeudi et les températures sont en forte baisse. Attention, des températures très basses sont annoncées pour vendredi matin.

## BLACK-ROT

### Analyse de risque

#### Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est observé au vignoble.

#### Analyse de risque :

**La période de risque est en cours.**

Des contaminations ont pu avoir lieu suite aux pluies de fin mars/début avril et de la semaine dernière.

**En l'absence de pluie les contaminations sont impossibles.**

### Préconisations

**Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant la pluie. Soyez vigilants sur les parcelles présentant des facteurs de risque (taille rase et dégâts en 2023).**

*Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.*

*Mesure prophylactiques : sur les parcelles ayant subi de fortes attaques en 2023, éliminer les sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux permettra de faire baisser la pression.*

## A retenir

Intervenez avant la pluie sur les parcelles sensibles

## MILDIU

## Analyse de risque

Modélisation :

Des contaminations pré-épidémiques ont été modélisées suite aux pluies du 9 avril sur le secteur de Senouillac.

**La maturité de la masse des oeufs sera atteinte vers le 22 avril, un cumul de 10 mm sera alors nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques. Cette semaine seules des contaminations pré-épidémiques sont possibles, à partir de 3mm.**

## Préconisations

Cette semaine les cumuls annoncés sont faibles, seules des contaminations pré-épidémiques sont possibles.

\* **Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Hélicuivre, Copernico Hibio, ChampFlo Ampli**, sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :

\* 200g/ha

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

A retenir

La maturité de la masse des oeufs est prévue autour du 22 avril

## OIDIUM

## Analyse de risque

Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est observé au vignoble.

Analyse de risque :

La période de risque est en cours sur les parcelles sensibles.

Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection.

## Préconisations

**La période de sensibilité est en cours, intervenir seulement sur les parcelles à historique.**

\* *Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), biocontrôle*

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

A retenir

Protégez uniquement les parcelles sensibles

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

## VERS DE LA GRAPPE

## Analyse de risque

Observations

Eudemis : le vol se poursuit, les captures sont faibles. Aucune ponte n'a été observée à ce jour.

*Papillon d'eudemis*



## Préconisations

**Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.**

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

Analyse de risque

Pensez à mettre en place des pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudemis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

A retenir

Relevez les pièges.

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

## OPTIDOSE : UN OUTIL POUR RÉDUIRE LES PHYTOS

Optidose est un outil d'aide à la décision mis au point par l'IFV, il permet d'adapter les doses de fongicides utilisées contre le mildiou et l'oïdium. L'objectif est de diminuer les quantités de produits phytosanitaires tout en permettant de conserver un niveau de protection satisfaisant.

La dose de produit est modulée en fonction :

- du stade phénologique de la vigne
- de la surface réelle du végétal à protéger
- de la pression parasitaire estimée par les

modèles de prévision utilisés par l'IFV.

Les règles de décisions sont adaptées au contexte de chaque région.

Pour la mise en pratique de cet outil, il est important d'avoir un pulvérisateur bien réglé et **l'utilisation d'appareils face par face est recommandée.**

La modulation, permet de réduire significativement la dose des produits lors des premiers traitements, lorsque le volume de végétation est réduit.

Pour accéder à l'outil d'aide à la décision Optidose, en accès libre:

<https://www.vignevinepicture.com/index.php/fre/optidose2/optidose>

Aide  Bienvenue sur le site Optidose® de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)  
Vous êtes le 2937ème utilisateur et 15612 pages du site ont été consultées depuis le début de l'année.

1 - Risque sur votre parcelle 2 - Etat de votre parcelle 3 - Paramétrage du pulvérisateur 4 - Résultats du calcul de doses

Choisissez votre commune pour obtenir une évaluation indicative des risques de mildiou et d'oïdium :

Département  Commune

Distance Centre commune - Point de calcul : 3.7 km  
Date du dernier calcul : 29/04/2020

1 Risque très faible  
 2 Risque faible  
 3 Risque moyen  
 4 Risque fort

Evaluation du risque de maladies sur votre commune (en fonction des jours)

| Maladie | Risque calculé avec données météo observées |     |     |     |     |     |     |
|---------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
|         | J-7   | J-6 | J-5 | J-4 | J-3 | J-2 | J-1 |
| Mildiou | 2   | 2   | 2   | 2   | 2   | 2   | 2   |
| Oïdium  | 3   | 3   | 3   | 3   | 3   | 3   | 3   |

Entrez les valeurs de risque que vous retenez pour chacune des maladies :

Risque Mildiou  Risque Oïdium

## DIVERS

**Erinose :**

cette semaine les déformations sont bien visibles. Quelques parcelles présentent des symptômes importants.

**Le stade d'intervention est dépassé. Le traitement se fait au stade "pointe verte".**

*Erinose sur jeunes feuilles*

**Excoriose :**

Des symptômes sont observés sur les pousses de l'année, sur les parcelles sensibles.

**Le stade d'intervention est terminé.**



*Excoriose sur pousse de l'année*

**Eutypiose :**

Des symptômes sont visibles.



*Eutypiose sur Duras*

**Chlorose et Court noué :**

les premiers symptômes sont signalés.

**Botrytis sur feuille :**

observation des premières taches.

**Prochain bulletin le 23 avril**

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Miticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/doc\\_alternatives\\_cepp\\_viti\\_12\\_04\\_2022.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Miticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
CS 53270 – 81011 ALBI Cedex 9  
Tél. : 05 63 48 83 83  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Marie-Laure MURATET, Thierry MASSOL, Benoît RANNOU  
[benoit.rannou@agri82.fr](mailto:benoit.rannou@agri82.fr) – 06.68.91.10.73  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 06.69.08.07.81  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 06.69.32.70.75

